



*Syndicat CGT*  
*Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté*  
5 avenue Garibaldi 21000 Dijon  
Tel : 06.72.98.86.80  
[cgt.syndicat@bourgognefranchecomte.fr](mailto:cgt.syndicat@bourgognefranchecomte.fr)



Le 10 janvier 2018

**DECLARATION DE PRINCIPE AU CT  
DU 10 janvier 2018**

Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les élus

Comme suite aux propos mensongers de Monsieur Neugnot aux différentes interventions de la vie publique, nous dénonçons ses paroles infondées, extravagantes et honteuses « **Les agents de la région bénéficient d'un régime enviable, sur 220 jours ouvrables de travail, ils ont 50 jours de congé par an** » nous vous rappelons que les agents appartenant au Conseil Régional quel que soit le grade, la fonction ou la mission sont régis par le statut 8453 de la Fonction Publique Territoriale. Votre rôle est de soutenir les agents de la collectivité ainsi que de les protéger et non de les discréditer.

Vos propos entachent gravement tous les agents de la collectivité dont vous avez la charge et dont vous devriez connaître le statut.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la réduction du temps de travail (RTT) est un dispositif qui prévoit d'attribuer des journées ou des demi-journées de repos à un salarié dont la durée de travail est supérieure à 35 heures par semaine.

On ne peut donc affirmer qu'il s'agit d'un régime enviable, car sur le chiffre de 50 jours avancé par Monsieur Neugnot, 25 sont effectivement des jours de congés payés équivalant au minimum réglementaire, la différence étant des jours de repos acquis par l'agent dont la durée de travail est supérieure à 35 heures par semaine.

Par ailleurs, la CGT dénonce les conditions de travail des agents de notre collectivité suite à une réorganisation à la va-vite qui engendre un mal être grandissant, tant sur le plan psychologique que physique, ne permettant pas à certains d'entre eux de mener leurs missions correctement. Cela a évidemment une répercussion sur les agents travaillant dans les lycées.

La surcharge de travail et le manque de moyens humains aboutissent à un retard considérable sur le paiement de certaines factures, le suivi des contrats, le traitement des dossiers administratifs... Pour finir à donner une très mauvaise image du Conseil Régional.

Est-ce voulu par l'exécutif pour alimenter les propos que les politiques tiennent régulièrement relayé par les médiats « les fonctionnaires sont des fainéants » ?

La CGT ne peut l'entendre et vous demande d'attribuer les moyens nécessaires le plus rapidement possible dans les services où un retard de mission est constaté pour permettre aux agents de travailler et de mener leur mission dans les meilleures conditions.

Autre sujet, une mauvaise information sur le tarif repas des agents transmis par les élu-es siégeant dans les CA des lycées de Bourgogne, ne permet pas à certains agents aujourd'hui de bénéficier du montant de 2.80 € le repas. En effet, le document qui a été envoyé dans les établissements scolaires de la Bourgogne donne une mauvaise interprétation sur le tarif devant être appliqué et n'a rien à voir avec ce qui est fait en Franche-Comté (voir copie jointe).

La CGT exige que tous les agents de la nouvelle collectivité bénéficient du même tarif, soit 2,80 € par repas.

La CGT demande que les élus qui ont voté l'augmentation de 20 % de leur régime indemnitaire remplissent leurs fonctions et assistent entièrement aux réunions des commissions auxquelles ils appartiennent.

Nous demandons que notre déclaration soit mise au PV de ce CT.



LE SERVICE PUBLIC *territorial*  
C'EST UN *bien* PUBLIC

**Les élu(e)s CGT au C. T.**